Lorsqu’on s’intéresse à des questions empiriques touchant aux inégalités et à la redistribution, dont les réponses dépendent en grande partie de la distribution effective des revenus, le fait de se concentrer sur une année donnée seulement a de fortes chances de mener à une vision erronée des phénomènes étudiés. Les revenus des individus peuvent en effet être amenés à varier de façon considérable au cours de leur vie, et la mobilité de ceux-ci dans la distribution générale des revenus aura des conséquences en termes de mesure des inégalités et de l’impact redistributif des différents éléments du système fiscalo-social, conséquences que nous examinerons par la suite.\\

Les revenus touchés par les individus sont susceptibles d’évoluer au cours du temps, d’une part selon une perspective de cycle de vie dans laquelle les revenus connaissent une augmentation régulière pendant la majorité de la carrière d’un individu, les jeunes touchant souvent des revenus faibles quelle que soit leur profession future, d’autre part à cause de chocs parfois imprévisibles pouvant amener à des situations de chômage, de maladie, d’inactivité, etc., et affectant ainsi temporairement les revenus. Ces deux facteurs font que les individus restent rarement toute leur vie au même point de la distribution globale des revenus. Slemrod (1992) montre par exemple dans le cas des Etats-Unis qu’entre 1980 et 1986, lorsque l’on considère une année donnée, plus de 20 \% des individus situés dans le décile de revenus le plus élevé n’y étaient pas l’année précédente. Ce chiffre est de 33 \% lorsqu’on considère le percentile le plus élevé, entre 1982 et 1985. Il met par ailleurs en évidence le fait que pour les catégories de revenus les plus faibles en 1983 (allant jusqu’à 25000 \$ annuels), le revenu moyen sur la période 1979-1985 est systématiquement plus élevé que le revenu pour la seule année 1983. Ceci est d’autant plus vrai que la classe de revenu est faible : les individus dont les revenus en 1983 étaient compris entre 0 et 5000 \$ ont un revenu moyen de 3063 \$ en 1983, contre un revenu moyen de 7395 \$ sur la période considérée.

Björklund (1993) examine dans le cas de la Suède la relation entre les revenus en coupe et sur le cycle de vie, de 1951 à 1989. Les corrélations entre ces deux revenus sont faibles, voire nulles, lorsqu’on considère les individus à un âge situé entre 25 et 30 ans, alors qu’elles sont relativement fortes pour des groupes plus âgés. Le revenu annuel serait donc un indicateur particulièrement mauvais du revenu sur le cycle de vie pour les jeunes.\\

Cette variabilité des revenus au cours de la vie des individus porte un certain nombre de conséquences quant à la mesure des inégalités. Si les individus se situent à différents points de la distribution de revenus à différents moments de leur vie, il en découle que la vision des inégalités prise en coupe sera exagérée par rapport aux inégalités de revenu sur le cycle de vie. Considérons par exemple une économie d’individus parfaitement identiques et ayant le même profil de revenus au cours de leur cycle de vie (et ce dans un monde sans croissance réelle des revenus au cours du temps), mais qui diffèrent par leur âge : on est alors amené à conclure à l’existence d’inégalités pour une année donnée, alors même que chaque individu aura reçu à chaque âge un revenu réel identique à celui reçu par les autres au même âge. Fitzgerald et Maloney (1990) ont ainsi calculé que le coefficient de Gini calculé pour les Etats-Unis en l’année 1979 se voyait réduit de 19,1 \% après avoir contrôlé par le mouvement d’ascension des revenus selon l’âge, à travers les cohortes.

D’autres études empiriques ont étudié les inégalités de revenus considérés sur des périodes plus ou moins longues, en prenant donc en compte à la fois l’évolution « naturelle » des revenus sur le cycle de vie et les chocs transitoires pouvant affecter ceux-ci. Slemrod (1992) rapporte les résultats de Shorrocks (1978) et de Benus et Morgan (1975) qui montrent que l’extension à deux années ou plus de la période sur laquelle les inégalités sont étudiées change très peu la mesure de celles-ci. Il s’intéresse lui-même à la fraction de revenus détenue par les 1 \%, 5 \% et 10 \% mieux lotis de la population, selon qu’on considère une année donnée ou la période allant de 1979 à 1985. Celle-ci passe respectivement de 8.39 à 7.64 \%, de 19.94 à 18.70 \% et de 29.96 à 28.50 \% pour les trois catégories d’individus considérées.

Au contraire, selon Pettersson et Pettersson (2003) qui utilisent des données simulées, le coefficient de Gini diminue de 60 \% si l’on considère tout le cycle de vie, par rapport à la même mesure pour une année donnée. Björklund (1993) estime que cette diminution est de l’ordre de 35 à 40 \%, en considérant des données suédoises effectivement observées entre 1951 et 1989, soit une période bien plus longue que celle étudiée par Slemrod \footnote{Il est utile de préciser ici qu’une révision à la baisse de la mesure des inégalités n’implique pas de porter une attention réduite aux bas revenus, qui même s’ils sont temporaires correspondent quand même à des situations défavorables dans l’immédiat, en l’absence d’accès parfait aux marchés financiers, et doivent être corrigés}. Il est logique que la durée de la période considérée ait un effet important sur les conclusions auxquelles on parvient en termes d’inégalités et de redistribution, ce sur quoi on reviendra par la suite.

Quelle que soit son ampleur, on observe donc une réduction de la mesure des inégalités selon que l’on s’intéresse à des données en coupe ou sur le cycle de vie. Une limite des études portant sur les inégalités annuelles de revenus tient donc au fait que celles-ci mélangent les variations de revenus au cours du temps pour un même individu et les inégalités entre revenus individuels totaux calculés sur la période considérée, en leur accordant le même poids. Les analyses portant au contraire sur une période plus longue permettent au contraire de dissocier, au sein d’une mesure totale des inégalités, une partie tenant réellement aux inégalités entre individus (inégalités «inter-individuelles ») et une partie tenant à la variabilité des revenus sur le cycle de vie (inégalités «intra-individuelles »).\\

Ce constat tient également lorsque l’on s’intéresse à la redistribution. Des aperçus annuels de celle-ci captent à la fois la redistribution opérée entre individus au sein de l’année considérée, et la redistribution qui est faite à travers les années pour les mêmes individus. De même que la mesure des inégalités diminue lorsqu’on étudie celles-ci sur le cycle de vie, la redistribution effectivement opérée entre individus sera ainsi minimisée si l’on considère celle-ci sur une période longue plutôt que sur une seule année. Bengtsson, Holmlund et Waldenström (2011) montrent ainsi que la progressivité du système fiscal suédois sur le cycle de vie est plus faible que sa progressivité pour une année donnée, ce pour presque toutes les années de la période 1968-2009. Ainsi le système serait presque proportionnel et aurait un effet redistributif de seulement quelques points de pourcentage, réduisant le coefficient de Gini de 10 \%. Björklund (1993) met quant à lui en évidence une réduction de celui-ci de 20 \% sur la période 1978-1990, pour la Suède également, ce qui montre l’importance de l’étendue de la période étudiée. Pour les Etats-Unis, Slemrod (1992) trouve un effet redistributif compris entre 4 et 6 \% lorsqu’on considère le cycle de vie. A titre d’exemple, le premier décile est taxé en moyenne à hauteur de 4.6 \% lorsqu’on considère une année donnée, contre 6.1 \% sur le cycle de vie, le deuxième à 5.5 et 7.4 \% respectivement pour une année et sur le cycle de vie. Les écarts sont bien moins grands dans le haut de la distribution. De même, Bengtsson, Holmlund et Waldenström (2011) montrent que ce sont surtout les quatre premiers quintiles qui sont affectés par la perspective de cycle de vie, alors que celle-ci ne change pas de beaucoup le taux de taxation effectif pour le quintile de revenus le plus élevé.

Ces travaux amènent ainsi à nuancer la redistribution effectivement opérée entre individus par les systèmes fiscalo-sociaux existants. Celle-ci ne serait donc pas uniquement « inter-personnelle », mais également « intra-personnelle ». Ainsi Pettersson et Pettersson (2003) estiment qu’entre 18 et 32 \% de la redistribution effectuée par le système de redistribution suédois (taxes et prestations monétaires et non-monétaires) est effectivement de la redistribution entre individus, le reste correspondant à de la redistribution intra-personnelle qui est donc autofinancée : environ 7 à 8 couronnes suédoises sur 10 reçues sont payées, en moyenne, par les individus eux-mêmes à un autre moment. Dans le cas de la Suède, l’effet principal du système de redistribution serait donc un transfert de ressources au sein du cycle de vie. Les auteurs rapportent les résultats similaires de Hussenius et Selen (1994) qui pour ce même pays estiment que le taux de redistribution inter-personnelle se situe entre 24 et 32 \%. Etudiant le cas de l’Australie, Falkingham et Harding (1996) situent ce chiffre entre 48 et 63 \%, et entre 29 et 38 \% pour le Royaume-Uni. Il est par ailleurs estimé à 45 \% pour l’Irlande et à 24 \% pour l’Italie (O’Donoghue 2001).\\

La part de redistribution intra-personnelle des systèmes fiscalo-sociaux des différents pays pour lesquels elle a été mesurée apparaît donc substantielle. Celle-ci reflète une logique d’assurance contre les périodes du cycle de vie où les individus voient leurs revenus baisser ou certains types de dépenses augmenter, et ce de façon plus ou moins prévisible. Varian a ainsi souligné dès 1980 que la taxation peut être considérée comme une assurance sociale, ayant pour rôle d’égaliser le revenu et la consommation sur le cycle de vie. L’ensemble du système redistributif participe donc potentiellement de la fonction assurantielle de l’Etat, dans un monde où les marchés financiers ne sont pas toujours complets. On aura pu noter dans le paragraphe précédent que les taux de redistribution inter-personnelle (rapportée à la redistribution totale) sont relativement plus élevés dans les pays anglo-saxons qu’en Suède, par exemple. Ceci est à rapprocher du constat de Lindert (2004) selon lequel les pays ayant un ratio élevé de dépenses publiques rapportées au PIB ont également un système fiscal plus proportionnel, comparativement aux pays anglo-saxons. Dans ces derniers, la fonction d’assurance est plutôt assurée par les marchés, ce qui laisse à l’Etat celle d’ « assistance ». Ceci est également cohérent avec la taxonomie canonique de l’Etat-Providence (Esping-Andersen 1990), dans laquelle les Etats scandinaves sont caractérisés par un haut niveau d’universalité et une dépendance limitée aux marchés et à la famille.

La distinction entre redistribution inter-personnelle et redistribution intra-personnelle (ou assurantielle) revêt donc une grande importance dans le cadre du débat public. D’une part lorsqu’il s’agit de comparer par exemple les taux de prélèvements obligatoires entre différents pays : il est nécessaire de garder à l’esprit que les écarts observés peuvent s’expliquer pour une large partie par le caractère public ou privé des fonctions d’assurance. D’autre part, cette distinction est cruciale dans la réflexion menée sur l’équité des systèmes redistributifs : non seulement la redistribution effective entre individus doit être corrigée de la surestimation qui intervient lorsqu’on se restreint à une seule année, mais il est également important de prendre en compte les conséquences en termes de bien-être de la redistribution intra-personnelle, conséquences qui peuvent être inégalement réparties au sein de la population. C’est ce que montrent Hoynes et Luttmer (2011) dans le cas des Etats-Unis : la valeur de la composante assurantielle de la redistribution est positive pour l’ensemble de la population, mais elle est d’autant plus grande que le revenu est élevé.\\

Tous les éléments des systèmes de redistribution ne contribuent pas de façon égale aux composantes de redistribution intra- et inter-personnelle de ceux-ci. Björklund et Palme (2002) montrent ainsi que l’impôt sur le revenu suédois agit principalement sur les inégalités entre individus (considérés sur le cycle de vie), alors que l’allocation familiale universelle a un effet à la fois sur celles-ci et sur les inégalités au sein du cycle de vie pour chaque individu. Ceci est tout à fait logique puisque les auteurs prennent en compte la consommation des enfants à travers une échelle d’équivalence, et que le but des allocations familiales est d’apporter un soutien économique dans les périodes de plus lourdes responsabilités familiales. L’allocation logement suédoise, accordée sous condition de ressources contrairement aux allocations familiales, possède elle aussi un effet à la fois sur les inégalités inter- et intra-personnelles. Les auteurs montrent par ailleurs que la volatilité des revenus est la plus forte pour les individus ayant les plus bas revenus totaux sur le cycle de vie, et que c’est donc sur leurs revenus que le système redistributif exerce le plus fort lissage. De même, la redistribution intra-personnelle que mettent en évidence Bengtsson, Holmlund et Waldenström (2011) reflète d’après eux la nature transitoire de la perception de bas revenus plutôt que la nature transitoire des hauts revenus. La perspective de cycle de vie serait donc particulièrement importante lorsqu’on considère les éléments redistributifs touchant les individus à bas revenus : c’est pour ces composantes qu’on pourrait observer l’effet assurantiel le plus fort relativement à l’effet réellement redistributif.\\

L’objectif du projet TAXIPP Life est, à terme, de simuler l’ensemble du système de redistribution français sur le cycle de vie. Il paraît toutefois intéressant de se concentrer dans un premier temps sur les prestations sociales. Celles-ci opèrent en effet une grande partie de la redistribution observée en coupe en France. D’après Duval, Eidelman, Langumier et Lejbowicz (2012), elles contribuent pour deux tiers à la réduction des inégalités en France en 2011, contre un tiers pour les prélèvements. De plus, elles sont l’instrument le plus susceptible d’avoir un impact sur les individus à bas revenus \footnote{Le rapport Bourguignon (1998) montre ainsi que les instruments dominants de la redistribution sont les transferts sous condition de ressources dans le bas de la distribution, et la progressivité de l’impôt sur le revenu dans le haut de la distribution.}, dont on a vu qu’ils connaissent la volatilité de revenus sur le cycle de vie la plus élevée. C’est donc la redistributivité des prestations sociales qui risque d’être la plus affectée par la perspective de cycle de vie. Enfin, dans le cadre du débat actuel portant sur l’équilibre de la branche famille de la Sécurité sociale et après la publication du rapport Fragonard (2013), un éclairage dans une perspective de cycle de vie sur certaines propositions de réformes, notamment en ce qui concerne les allocations familiales, paraît particulièrement intéressant.\\

Plan

Bengtsson N., Holmlund B. et Waldenström D. (2011), “Lifetime versus Annual Tax Progressivity: Sweden, 1968-2009”, mimeo

Bourguignon F. (1998) “Fiscalité et redistribution, La France dans une perspective international”, Rapport du Conseil d’Analyse Economique, La Documentation Française

Duval J., Eidelman A., Langumier F. et Lejbowicz T. (2012) « La redistribution : état des lieux en 2011 », France, Portrait social

Hussenius J. et Selen J. (1994) « Skatter och socialförsäkringar över livscykeln – en simuleringsmodell », Ds 1994 :135

Pettersson T. et Pettersson T. (2003) “Lifetime Redistribution through Taxes, Transfers and Non-cash Benefits”